

N°16
AUTOMNE
2023
TRIMESTRIEL

UNECP MAG'INFO

UNION NATIONALE DES ENTREPRENEURS
CARRELEURS, CHAPISTES ET PROJETEURS DE P.U.



EDITO

Le 24 novembre 2023 se tiendra la Journée des carreleurs au lycée des métiers du bâtiment et travaux publics Gustave Eiffel, dans la région Grand-Est.

Un évènement majeur pour les professionnels du secteur et également pour nos jeunes en formation qui pourront découvrir les nouveaux matériaux, les évolutions technologiques et réglementaires, échanger avec les professionnels et découvrir un univers professionnel riche. Le challenge des apprentis sera pour eux l'occasion de mettre en avant leurs compétences, leurs connaissances et de développer, à travers la compétition, de nouvelles habiletés professionnelles.

Cette rencontre technique annuelle sera aussi l'occasion de valoriser des formations et des métiers passionnants et exigeants.

Le lycée des métiers G. Eiffel offre toutes les possibilités de formation : initiale, alternance et voie continue. Seul établissement du BTP dans le Haut-Rhin, l'ancrage territorial et les partenariats sont dynamiques et nous disposons du soutien et de la confiance des entreprises du secteur. Nos ateliers et nos équipements d'excellente qualité nous permettent d'accueillir les apprenants dans les meilleures conditions, et de poursuivre notre développement avec sérénité.

Nous remercions l'UNECP-FFB pour avoir choisi notre établissement pour cette édition. L'ensemble de l'équipe du lycée des métiers est pleinement mobilisé pour la réussite de cette journée de partage.

Au plaisir de vous accueillir nombreux le 24 novembre 2023 à Cernay (68).

Isabelle MARCHAND

Provisoire du Lycée des Métiers G. Eiffel
Directrice de l'unité de formation par apprentissage

AGENDA

▶ MARDI 3 OCTOBRE

Réunion technique, FFB Pays de la Loire

- Planchers chauffants : le NF DTU 65.14 révisé
- Lieu : La Roche-sur-Yon (85)

▶ MERCREDI 11 OCTOBRE

Réunion technique, FBTP Hautes-Alpes

- Planchers chauffants de A à Z
- Diisocyanate et formation
- Lieu : Gap (05)

▶ MERCREDI 8 NOVEMBRE

Réunion technique, FBTP Mayenne

- Les terrasses extérieures
- Lieu : Laval (53)

▶ JEUDI 9 NOVEMBRE

Réunion technique plurimétiers, FFB Yvelines

- Lieu : Trappes (78)

▶ JEUDI 30 NOVEMBRE

Réunion technique, FBTP Drôme et Ardèche

- Lieu : Valence (26)



JOURNÉE DES CARRELEURS 2023

TOUS À L'UFA GUSTAVE EIFFEL
DE CERNAY (68)

VOIR PAGE 3

À LA UNE

- Concours d'excellence : zoom sur les carreleurs



03

- Journée des carreleurs 2023 : dernières inscriptions



LA PAROLE EST À VOUS !

- Rencontres techniques des sections départementales et régionales FFB



ZOOM SUR L'ACTU

- CQP chef d'équipe Chapiste
- Traçabilité des chapes fluides
- Ma Prime Adapt'

07

- Formation des utilisateurs de diisocyanates

STOP AUX SINISTRES

- Isolation thermique sous chape en polyuréthane projeté : respect des règles de l'art



ENCART TECHNIQUE

- Nouveau CPT n° 3825 pour la pose collée de carrelage sur chapes fluides



SOMMAIRE



► CONCOURS D'EXCELLENCE

ZOOM SUR LES CARRELEURS

■ KARIM DOLEDEC DÉCROCHE LE BRONZE AUX EUROSKILLS 2023



Réalisation de Karim Doledec lors des EuroSkills à Gdańsk (Pologne)



À gauche : Karim Doledec, carreleur médaillé de bronze EuroSkills 2023
À droite : Julien Martinet, son mentor

Les épreuves des EuroSkills 2023 se sont déroulées du 5 au 9 septembre à Gdańsk en Pologne.

Cette compétition européenne, qui regroupe 32 pays, 43 métiers et 600 compétiteurs, a offert à la France son lot de médailles, notamment pour le métier de carreleur !

Après 18h intenses pour réaliser son œuvre, Karim Doledec, carreleur breton salarié de l'entreprise Landier Jean-Pierre (adhérente à la FFB des Côtes-d'Armor), a remporté la médaille de bronze, hissant la France à la 3^e place du podium !

■ TICIANO MOUZAN MET LA BRETAGNE À L'HONNEUR LORS DE LA FINALE DES WORLDSKILLS FRANCE

Une semaine après la compétition européenne, c'était au tour des finales nationales WorldSkills de prendre place du 14 au 16 septembre à Lyon, avec 800 compétiteurs, dans 69 métiers.

Parmi les 10 compétiteurs carreleurs issus des sélections régionales, Ticiano Mouazan, carreleur au sein de l'entreprise Dolce Carrelage (adhérente à la FBTP Ile-et-Vilaine) a remporté la médaille d'or grâce à sa parfaite maîtrise du sujet imposé : la reproduction de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry. Une belle victoire qui lui ouvrira peut-être les portes de la compétition mondiale WorldSkills qui aura lieu du 10 au 15 septembre 2024 à Lyon. Encore bravo à Ticiano pour ce magnifique résultat !

| | |
|----------------------|------------------------------------|
| Médaille d'or : | Ticiano Mouazan (Bretagne) |
| Médaille d'argent : | Roméo Sanchis (Nouvelle-Aquitaine) |
| Médaille de bronze : | Samuel Retiere (Pays de la Loire) |



De gauche à droite : Samuel Retiere, Ticiano Mouazan, Roméo Sanchis



Les compétiteurs carreleurs lors de la finale des Worldskills France 2023

Au nom de l'Union, nous saluons l'engagement de tous les jeunes compétiteurs carreleurs des Worldskills France qui n'ont pas démerité. Nous adressons toutes nos félicitations à Karim Dodelec, Ticiano Mouazan, leurs équipes encadrantes, sans oublier leurs employeurs, pour leurs investissements et leurs performances qui permettent de valoriser les valeurs d'excellence et de passion de notre métier de carreleur !



Anthony Gaborieau, meilleur artisan carrelage, de la 5^e édition du concours « Les Meilleurs Artisans de France »

■ ANTHONY GABORIEAU SACRÉ MEILLEUR ARTISAN DE FRANCE 2023 EN CARRELAGE

Dans le même temps, le concours annuel des « Meilleurs Artisans de France » organisé par RMC et Worldskills, s'est déroulé à l'Eurexpo Lyon.

Le sujet ? Reproduire la basilique Notre-Dame de Fourvière en carreaux céramiques. Après 8h d'épreuves réparties sur une journée et demie, c'est Anthony Gaborieau, artisan carreleur dans le Maine-et-Loire, qui a remporté la médaille du Meilleur Artisan de France 2023 carrelage.

Toutes nos félicitations à Anthony Gaborieau pour cette belle reconnaissance qui met en valeur tout son savoir-faire et donne encore plus de visibilité à son métier de carreleur !

DERNIERS JOURS AVANT LA CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

L'UNECP-FFB vous invite à la nouvelle édition de la Journée des carreleurs qui aura lieu dans le Grand Est.

Profitez de cette occasion unique pour partager les problématiques de votre quotidien de carreleur, chapiste ou projeteur de polyuréthane. Vous passerez une journée riche en échanges entre partenaires, professionnels et apprentis qui, grâce à vous, pourront entrevoir ce que sera leur métier. Nous avons le devoir de leur transmettre notre passion du métier.

CHALLENGE DES APPRENTIS

Les jeunes apprentis carreleurs de l'UFA participeront à un mini concours dans l'esprit des Wordskills. Le jury désignera le candidat ayant réalisé la meilleure œuvre carrelée.

LES ATELIERS

Nos partenaires animeront les ateliers centrés sur des thèmes d'actualités :

- **Les douches sans ressaut** : étanchéité, isolation acoustique, etc.
- **Les vasques carrelées**
- **Les terrasses sur plots**
- **Les chapes fluides** : coulage en direct avec un camion mobile
- **Le nettoyage et l'entretien des revêtements carrelés**
- **L'outillage** : découpe, pose, ergonomie
- **L'isolation par la mousse de polyuréthane projeté**

Les participants, répartis en groupes, passeront d'un atelier à l'autre au fil de la journée.

Lors de la plénière, nos partenaires assureurs répondront à vos questions sur les contrats d'assurance (technique courante, non courante) et la sinistralité dans nos métiers.

Réservez vos places au plus vite

pour participer aux ateliers (sous réserve de disponibilité)

Inscription gratuite
à la journée

ICI

Inscription
payante à la soirée

ICI

Contact : contact@unecp.ffbatiment.fr • 01 40 69 58 20

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

| | |
|---------------|---|
| 08h15 - 08h45 | Accueil café |
| 08h45 - 09h05 | Mots de bienvenue et informations générales |
| 09h15 - 13h30 | Ateliers (en parallèle sur chaque thème) |
| 13h30 - 14h30 | Déjeuner |
| 14h40 - 16h10 | Plénière assurance / Coulage chape fluide |
| 16h15 - 16h30 | Remise des prix |
| 16h30 - 17h20 | Visite libre des stands |
| 17h30 | Fin de journée |

INFORMATIONS PRATIQUES

> La journée

La participation aux ateliers est réservée aux personnes qui se sont inscrites en ligne. Vendredi 17 novembre, chaque participant inscrit recevra un e-mail avec le programme personnalisé et son badge à imprimer pour accéder à l'évènement.

> La soirée

La journée se clôturera dans la convivialité avec une soirée au **Paradis des sources à Soultzmatt (68)**. Entre plumes et strass, vous prolongerez les échanges dans un cadre festif.

NOS PARTENAIRES





L'ASSUREUR EXPERT
DES MÉTIERS DU BTP



Vos besoins sont précis, **nos réponses sur mesure**

Mutuelle Assureur des Professionnels du Bâtiment et des Travaux Publics, CAM BTP élabore, adapte et propose des solutions d'assurance parfaitement en phase avec l'activité du BTP.

Fiabilité, technicité et pérennité sont les valeurs qui nous animent et que nous partageons avec vous.

Assureur expert depuis 1926, nous sommes à votre service pour vous protéger des risques et des aléas de vos activités.

Retrouvez-nous stand 16
Journée des Carreleurs
vendredi 24 novembre à Cernay



www.groupe-cam.com

► SECTION DÉPARTEMENTALE

FFB ROUEN ET MÉTROPOLE (76)



La Rentrée des métiers organisée par la FFB Rouen et métropole s'est déroulée le 8 septembre à Rouen. Une très belle rencontre orchestrée magistralement par Yves Mascart (animateur métiers) et les équipes locales de la FFB, qui a rassemblé de nombreux métiers dont les carreleurs et les chapistes.

Sous la présidence d'Olivier Patrizio, délégué régional Normandie, et avec l'animation de Nadège Ombé, les professionnels de la section « Carrelages, Revêtements de sols » se sont retrouvés avec enthousiasme pour :

- échanger au sujet des douches sans ressaut (étanchéité sur chape flottante, jonction avec receveur fini, etc.) ;
- (re)découvrir les différents outils pratiques mis à leur disposition par l'UNECP-FFB (tutoriel vidéo, fiches d'autocontrôle, fiche pratiques, etc.).

Des moments de partages et de convivialité pour nos professionnels qui prennent le temps de se mettre à jour sur l'actualité technique et de faire remonter les attentes du terrain.

► SECTION DÉPARTEMENTALE

FFB ARDENNES (08)



À l'initiative de Ludivine Dufresne, présidente de la section « Finitions », les carreleurs, chapistes, maçons et plombiers/chauffagistes de la FFB des Ardennes, se sont réunis le 19 septembre, pour une rencontre technique à Villers-Semeuse.

Lors de cette réunion organisée par Frédéric Jolion (secrétaire général de la FFB des Ardennes), et animée par Nadège Ombé, les professionnels ont fait le point sur les textes de référence et sur l'assurabilité des ouvrages. Une occasion aussi de parler du quotidien d'entrepreneur et d'étudier quelques cas pratiques de sinistres : les bonnes pratiques et règles de l'art, les points de vigilances afin d'éviter les désordres. Samuel Deglaire, le président de la FFB des Ardennes, a également participé aux échanges riches, qui se sont terminés dans la convivialité.

► EN BREF

De nouveaux documents sont à votre disposition sur la page internet de l'UNECP-FFB :

- Une nouvelle Fiche Pratique (FP6) « Couches d'enrobage des planchers chauffants »
- Une nouvelle Fiche Pratique (FP7) « Revêtements céramiques ou assimilés, pierres naturelles, sur planchers chauffants »
- Cinq fiches d'autocontrôle (dont 3 révisées) pour vous accompagner sur vos chantiers
- La boîte à outils de l'UNECP-FFB mise à jour

► SECTION DÉPARTEMENTALE

FFB SARTHE (72)



Le 20 septembre au Mans, Anthony Pailleux présidait la réunion de la Section « Carrelage, Revêtement, Mosaïque », animée par Béatrice Alonso. Les entrepreneurs ont échangé notamment sur les nouveautés concernant les chapes fluides (traçabilité, formation CQP et évolutions techniques) et pris connaissance des nouvelles règles professionnelles pour la pose collée de carrelage en terrasses extérieures collées. Nous remercions Cyrille Schneider, le secrétaire général de la FFB Sarthe, pour l'organisation de cette rencontre enrichissante.

► SECTION DÉPARTEMENTALE

FFB VAUCLUSE (84)



Carole Falaschi, présidente de la section « Carrelages, Revêtements de sols », a convié les professionnels du Vaucluse à une rencontre qui s'est tenue le 21 septembre.

Animée par Béatrice Alonso et organisée par Véronique Leblanc (assistante de direction à la FFB Vaucluse), la réunion a porté d'une part sur les bonnes pratiques et les erreurs à éviter lors de la mise en œuvre de chapes traditionnelles et de chapes fluides et d'autre part sur la préparation des supports en sol intérieur (ravoilage, enduit de sol, chapes).

Nous remercions les entrepreneurs qui ont participé avec enthousiasme à ces échanges techniques et conviviaux.

► FÉDÉRATION RÉGIONALE

FFB PACA



Le 22 septembre à Aix-en-Provence, Roland Dufourg, délégué régional PACA, présidait la réunion de la Section « Carrelages, Revêtements, Mosaïque » animée par Béatrice Alonso.

Au programme de cette rencontre organisée par Virginie Fernandez (animatrice métiers régionale et environnement) : les évolutions concernant les chapes fluides, notamment la formation CQP chef d'équipe chapiste et les actualités de l'Union. L'occasion pour les professionnels pacaiens de rester informés et de continuer à maîtriser les bonnes pratiques pour leurs futurs chantiers !

Ensemble pour mieux servir les besoins du marché franc-comtois



Réalisation mousse projetée avant réception du plancher chauffant et de la chape fluide ciment

C'est dans sa quête permanente de promouvoir des artisans locaux à travers sa valeur « proximité » que B2M Construction fait régulièrement appel à son partenaire local - fondateur éponyme d'une entreprise de solutions chapes fluides, d'isolation projetée & de carrelage - en vue de réaliser l'isolation des sols, les chapes fluides et le carrelage, et ce, pour l'ensemble des projets dont elle assure la maîtrise d'œuvre, à l'instar du chantier sis rue Camille Flammarion à Besançon (25) où EQIOM Bétons assure la fourniture des solutions chapes fluides pour deux bâtiments collectifs.

« Avec notre partenaire local, nous partageons quantité de valeurs communes qui contribuent à une grande fluidité dans nos interactions. Et EQIOM Bétons nous apporte - en tant que fournisseur de solutions chapes fluides - son expertise reconnu sur le marché franc-comtois sans oublier sa qualité de services » souligne Martial Barbier, Président, B2M Construction.

Et de poursuivre : « Par ailleurs, les équipes de notre partenaire local assurent d'une part, l'isolation des sols, et d'autre part, la mise en œuvre des solutions chapes fluides à base de ciment ».

« Entre l'apport d'affaires par nos soins et l'apport de solutions techniques par notre partenaire local, chaque partie y trouve son compte », précise Denis Ballot, Directeur Général de B2M Construction.

À propos de B2M Construction

Fort de 25 années d'expériences dans la construction de maisons individuelles, Martial Barbier & Denis Ballot décident, en 2015, de mutualiser leurs forces afin de créer B2M Construction et mettre leurs compétences au service de la construction. Tous les deux ont forgé, pendant plus de 15 ans, des expériences significatives - tant sur des dimensions techniques (Martial) que commerciales (Denis) - auprès d'un constructeur de maisons à Besançon.

EQIOM, filiale du groupe irlandais CRH, est un acteur majeur dans les matériaux de construction. Fournisseur de bétons, ciments et granulats, les produits et services EQIOM couvrent l'ensemble des besoins des clients du Bâtiment et des Travaux Publics : entreprises générales, industriels du béton prêt à l'emploi, pré-fabricants, négociants en matériaux et applicateurs. EQIOM est un acteur engagé pour accompagner la construction durable en réduisant les impacts de la construction à travers des innovations produits, process et logistique. EQIOM est implantée dans de nombreuses régions françaises, notamment dans les Hauts-de-France, l'Île-de-France, le Grand Est et le Centre Est. 1 500 collaborateurs veillent à la création de valeurs à long terme : qualité des produits, innovation continue, flexibilité, rapidité, recherche de solutions nouvelles.



Denis BALLOT
Directeur Général, B2M Construction

Martial BARBIER
Président, B2M Construction

B2M
construction

EQIOM
A CRH COMPANY

► L'ACTUALITÉ DES CHAPISTES

CQP CHEF D'ÉQUIPE CHAPISTE : LES FORMATIONS DÉBUTENT DÈS OCTOBRE



À compter d'août 2024, toutes les entreprises chapistes devront avoir a minima un salarié (ou chef d'entreprise) par équipe, justifiant des compétences précisées dans le référentiel du CQP Chef d'équipe chapiste pour être conforme aux règles professionnelles. L'UNECP-FFB met à votre disposition une

nouvelle note d'information présentant ce CQP, les voies d'accès, comment et où se former.

Pour candidater au CQP, nous vous invitons à contacter les organismes de formation habilités, dont les coordonnées sont disponibles [ICI](#) sur la page internet de l'UNECP-FFB.

Dès octobre 2023, les centres AFPA habilités en Nouvelle-Aquitaine démarrent les sessions de formation. Les dates sont disponibles dès à présent.

Pour en savoir plus sur les dates, **contactez-les**.

► TRAÇABILITÉ DES CHAPES FLUIDES

UNE NÉCESSITÉ

La traçabilité est une exigence qui figure dans les Règles professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides. Conformément à ce texte de référence, le chapiste doit mettre en œuvre un dispositif de traçabilité accessible et pérenne comportant un certain nombre d'information.

C'est dans cette optique que l'application Track Chape a été développée par un prestataire. Compatible avec les smartphones sous « android » ou « iOS », elle est disponible gratuitement en version test.



Nous invitons les entreprises à tester l'application « Track Chape » et à nous faire part des retours d'expérience.

Vous utilisez un autre outil/dispositif de traçabilité pérenne et dématérialisé, contactez l'UNECP-FFB pour partager l'information.

► MA PRIME ADAPT'

LE NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE UNIQUE POUR LES SÉNIORS



À partir du 1^{er} janvier 2024, les personnes âgées qui souhaitent aménager leur domicile pourront bénéficier du nouveau dispositif d'aide unique Ma Prime Adapt'.

Le dispositif a pour vocation de favoriser le maintien à domicile en facilitant les démarches pour adapter les logements au vieillissement de la population. La liste des travaux concernés est encore en cours d'élaboration. Elle envisagera une adaptation globale du logement, sur le modèle de la rénovation énergétique, et concernera également les « travaux induits », indissociablement liés aux travaux d'adaptation.

Les carreleurs doivent y voir une opportunité de marché, notamment pour les rénovations de salles d'eau.

Pour en savoir plus, cliquez [ICI](#).

► UTILISATEURS DE DIISOCYANATES

L'OBLIGATION DE FORMATION EST EN VIGUEUR



Depuis le 24 août 2023, les salariés des entreprises utilisant des produits dont la concentration en diisocyanates est supérieure à 0,1 % en poids doivent avoir suivi une formation. Cette nécessité de formation

doit être mentionnée de façon visible sur les emballages ou les étiquettes des produits concernés.

Les carreleurs, les chapistes et les projeteurs de polyuréthane sont concernés du fait de l'utilisation de produits tels que les résines, les mastics, les colles, les systèmes d'étanchéité liquide, les mousses polyuréthane, etc.

La formation peut être suivie en e-learning et doit donner lieu à une certification ou à la délivrance d'une preuve documentée montrant que la formation a été suivie avec succès. L'employeur doit attester ensuite de la réussite à cette formation.

Liens utiles :



PRÉVENTIONBTP

Produits à base de diisocyanates : précisions sur la formation obligatoire

Diisocyanates : une formation obligatoire pour une utilisation sûre

► EN BREF

Planchers chauffants, publication du NF DTU 65.14 révisé

Le NF DTU 65.14 « Mise en œuvre des planchers à eau : chauffants et chauffants réversibles » révisé a été publié en juillet 2023. Il remplace le NF DTU 65.14 de 2006 et le CPT n° 3164 de 1998.

Les modifications majeures portent sur l'intégration des planchers chauffants réversibles visés précédemment dans le CPT n° 3164 et l'intégration des dispositions du NF DTU 52.10, pour la mise en œuvre des sous-couches isolantes. Le Procès-verbal de 1^{re} mise en chauffe a été intégré en annexe normative. Il devient ainsi un document contractuel dont une copie doit être transmise à l'entreprise de revêtement de sol.

inVecs plus
 Equipement & matériel pour professionnel

Équipements & Matériels pour les professionnels du sol



inVecs plus est né de l'expérience et du partenariat avec le monde du bâtiment de la société inVecs, spécialisée dans les solutions de tapis d'entrée sur-mesure.

Le **Kneel-It** est un siège à genoux qui offre le meilleur soutien, la meilleure mobilité et le plus grand confort parmi toutes les alternatives du marché.

Il rend le temps de travail des carreleurs plus facile et plus rapide tout en offrant le meilleur soutien ergonomique pour soulager la tension et réduire les blessures qui accompagnent l'agenouillement prolongé.

- Construction durable et robuste, **supporte jusqu'à 160 kg**
- Genouillères rembourrées intégrées **pour un confort maximal**
- Capacité de **rotation à 360°** et **mobilité intuitive**
- Compactable pour un **stockage et un transport facile**

► L'ISOLATION THERMIQUE SOUS CHAPE EN POLYURÉTHANE PROJETÉ IN-SITU

LE RESPECT DES RÈGLES DE L'ART, UN GAGE DE QUALITÉ

Dans le contexte actuel, les entreprises applicatrices de polyuréthane projeté ont le devoir de respecter les règles de l'art, afin de conserver l'image d'une profession fiable qui réalise des ouvrages de qualité. Il est indispensable de faire quelques rappels.

- Seuls les procédés bénéficiant d'un Avis Technique valide sont assurés en technique courante dans le cadre de la garantie décennale. La mise en œuvre d'autres procédés nécessite une extension de garantie.
- Il est de la responsabilité de l'entreprise d'application de polyuréthane projeté de vérifier que l'Avis technique est en cours de validité et publié sur le site internet du **CSTB**.
- L'utilisation d'une unité mobile de projection non référencée dans le certificat du procédé n'est pas conforme aux exigences des Avis Techniques.
- En cas de non-respect des dispositions prévues dans les Avis Techniques et/ou dans les certificats des procédés, sans extension préalable, l'assureur a le droit de refuser de garantir les travaux réalisés en cas de sinistre.
- Depuis août 2023, les utilisateurs de produits à base de mousse polyuréthane projetée doivent avoir suivi la formation obligatoire pour les utilisateurs de diisocyanates*. Il est de la responsabilité du chef d'entreprise de s'en assurer pour tous ses salariés.
- La projection sur chantier d'un produit différent de celui facturé au client est interdite et considérée comme une pratique commerciale déloyale. Il en est de même pour les fournisseurs et distributeurs qui pourraient être tentés d'écouler des produits non conformes à l'étiquetage présent sur les contenants.



- Les entreprises applicatrices doivent être vigilantes lors de la réception des matières premières en vérifiant la conformité de l'étiquette du produit avec le bon de livraison, ainsi que la présence et la conformité du scellage attestant de l'authenticité du contenu. « Si une entreprise met en œuvre de façon consciente un produit non conforme à son étiquetage, elle se rend coupable de pratique commerciale déloyale. »



Projeter un isolant à base de mousse de polyuréthane sous chape sur plancher bas ou plancher intermédiaire sans avis technique ni certification, c'est :

- Prendre le risque de voir apparaître des désordres dans la couche d'isolation, mais aussi sur les ouvrages sus jacents tels que la chape ou le carrelage,
- Mettre potentiellement en péril son entreprise (absence de couverture des sinistres, qui exposera l'entreprise sur ses fonds propres).

*À titre informatif, le module de formation le plus approprié au métier de la projection de mousse PU est le « 033 Pulvérisation hors cabine ventilée, Manipulation ouverte de formulation chaude ou tiède » (<https://isopa-aisbl.idloom.events/033>)

YouTube



► À SAVOIR

- La fiche « **Les bons réflexes du projeteur** » disponible **ICI** sur le site internet de l'UNECP-FFB résume les points essentiels pour un chantier réussi et conforme aux règles de l'art.
- Découvrez les règles de l'art et les bonnes pratiques en vidéos grâce aux tutoriels vidéos disponibles sur la chaîne **YouTube** de l'UNECP-FFB.



CERSAIE 40^e
Bologna - Italy

La 40^e édition du Cersaie frôle les cent mille visiteurs

(99 319, +8,8 %) dont plus de **47 000** présences internationales



La 40^e édition du Cersaie, le Salon international de la céramique pour l'architecture et des ameublements pour salles de bains, qui s'est tenue à BolognaFiere du 25 au 29 septembre, a répondu aux attentes des entreprises qui ont investi dans le Salon pour créer une vitrine internationale unique au monde et présenter à leurs clients les toutes dernières nouveautés sur des stands à fort impact visuel et émotionnel.

Sur une superficie totale de 145 000 m², les quinze pavillons du parc des expositions de Bologne, entièrement occupés, ont accueilli 633 exposants, dont 354 du secteur carreaux céramiques, 96 du secteur ameublements pour salles de bains et 183 des secteurs pose, matières premières, nouvelles surfaces et services. La forte connotation internationale de l'exposition est confirmée par les 245 exposants étrangers (39 % du total) et les 27 pays représentés.

Le Cersaie 2023 a enregistré 99 319 entrées sur les cinq jours, soit une augmentation de 8,8 % par rapport à l'édition de 2022. Une valeur en progression constante par rapport

aux 62 934 entrées de 2021 et aux 91 269 de 2022. Ce chiffre se rapproche de celui de 2019, qui était de 112 340. Pour cette 40^e édition, on a compté 47 634 visiteurs étrangers, soit 48 % du total, et 51 685 visiteurs italiens. Les journalistes étaient en tout 811 dont 396 étrangers.

« Bien que la situation du marché ne soit pas des meilleures, la grande attractivité du Cersaie a permis aux exposants de tirer le meilleur parti des investissements réalisés tout en confirmant son importance nationale et internationale auprès des distributeurs, des architectes, des carreleurs et des opérateurs immobiliers. La céramique italienne continue d'être appréciée sur les marchés internationaux grâce à ses caractéristiques intrinsèques telles que la salubrité, l'hygiène, la résistance et la durabilité. L'itinéraire de l'exposition Route 40 retraçait les principales innovations en matière de produits ayant contribué à faire de la céramique et des ameublements pour salles de bains italiens des fleurons du Made in Italy dans le monde entier. La transition énergétique que nous avons démarrée ne doit pas être vanifiée par le

mécanisme pervers de l'ETS (SEQE-UE) qui nécessite une action urgente au niveau européen, comme nous avons pu l'exprimer aux différents politiciens et représentants des institutions qui nous ont rendu visite au Salon » a déclaré Giovanni Savorani, président de Confindustria Ceramica

« Plus de 2 000 participants ont participé aux cinq rencontres du programme Bâtir, Habiter, Penser. Les 18 Cafés de la presse ont été diffusés en direct et en présentiel pendant les cinq jours du Salon. La Città della Posa a suscité un grand intérêt et accueilli un grand nombre de visiteurs. Plus de 250 opérateurs venus d'Europe, d'Amérique du Nord et du Golfe composaient la délégation du Cersaie Business, rendue possible grâce à la collaboration du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et d'ICE Agenzia », précise Emilio Mussini, vice-président de Confindustria Ceramica et responsable des Activités promotionnelles et des Foires.

La prochaine édition du Cersaie se tiendra à Bologne du 23 au 27 septembre 2024.

Pour en savoir plus :

Andrea Serri

Communication

T +39.0536.818280 | C +39.348.1504905 | M pressoffice@cersaie.it | www.cersaie.it

Suivez-nous également sur



► NOUVEAU CPT

NOUVEAU CPT POUR LA POSE COLLÉE DE CARRELAGE SUR CHAPES FLUIDES CIMENT ET SULFATE DE CALCIUM

Le nouveau CPT n° 3825 : juillet 2023 « Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles - en travaux neufs sur chape fluide à base de ciment ou à base de sulfate de calcium » a été publié en août 2023.

La pose collée de carrelage sur chape fluide à base de sulfate de calcium en travaux neufs était, jusqu'à présent, visée dans le CPT n° 3527_V3. Aucun texte de référence n'existait pour la pose collée de carrelage sur les chapes fluides à base de ciment. Le nouveau CPT permet de combler cette lacune. Il intègre, en partie, les dispositions du CPT n°3527_V3 et précise les règles de mise en œuvre sur chapes fluides ciment.

DOMAINE D'APPLICATION

Ce document vise la pose collée de carrelage en travaux neufs sur chapes fluides dans les locaux :

- P3 E2 au plus sans siphon de sol, pour les chapes fluides à base de sulfate de calcium.
- P4 E3 au plus sans siphon de sol, pour les chapes fluides à base de ciment.

Il vise également la pose sur planchers chauffants conformes au NF DTU 65.14 et sur PRE, limitée aux locaux P3.

La pose sur les chapes fluides à base de liants spéciaux n'est pas visée, elle relève des DTA des procédés concernés.

CARREAUX CÉRAMIQUES

Les carreaux céramiques visés doivent être certifiés QB UPEC. L'option complémentaire « D+ » (QB UPEC D+) est indispensable pour les carreaux de format oblong.

PIERRES NATURELLES

Le format des pierres naturelles est limité à 3 600 cm². Les caractéristiques sont définies dans le NF DTU 52.2 P1-2 pour les locaux P3 et dans le CPT n° 3526_V4 (CPT Sols P4/P4S - Travaux neufs) pour les locaux P4.

Tableau 1 : Caractéristiques des carreaux céramiques visés en fonction du local

| CARACTÉRISTIQUES DES CARREAUX | LOCAUX P3* | | | | LOCAUX P4* | |
|-------------------------------|------------|--------------------|---------------------|---|------------|-------------------|
| | Standard | Grand format | Très grand format | Oblong | Standard | Grand format |
| Format | | | | | | |
| Surface S (cm ²) | S ≤ 3 600 | 3 600 < S ≤ 10 000 | 10 000 < S ≤ 15 000 | / | S ≤ 3 600 | 3 600 < S ≤ 8 100 |
| Longueur L et largeur l (cm) | L ≤ 90 | L ≤ 120 | L ≤ 180 | L ≤ 180 et Si L > 120, 10 ≤ l ≤ 30 | L ≤ 90 | L ≤ 120 |
| Élancement (L/l) | ≤ 3 | ≤ 3 | ≤ 3 | ≤ 10 | ≤ 2 | |

*Le classement UPEC du carreau céramique doit être au moins égal à celui du local

PLANÉITÉ ET COHÉSION DES SUPPORTS

La planéité des supports, qui était de 5 mm sous la règle de 2 m dans le CPT n° 3527_V3, a été mise en conformité avec les RP des chapes fluides, soit 3 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglelet de 20 cm. Une exigence de cohésion de la chape fluide a été introduite ; elle doit être au minimum de 0,5 MPa. La méthode d'essai est en Annexe A du NF DTU 26.2 P1-2.



ÂGE MINIMAL DES CHAPES FLUIDES AVANT RECOUVREMENT

L'âge minimal avant le recouvrement des chapes fluides à base de ciment est indiqué dans le Tableau 2. Sur les chapes fluides à base de ciment, il n'y a pas d'exigence en terme de taux d'humidité résiduelle.

Tableau 2 : Âge minimal des chapes fluides à base de ciment

| | ÂGE MINIMAL DE LA CHAPE FLUIDE* |
|---|---------------------------------|
| Chape fluide flottante ou désolidarisée | 2 semaines |
| Chape fluide adhérente | 1 mois |

*D'autres dispositions peuvent être définies dans le DTA de la chape fluide

Le taux d'humidité résiduelle des chapes fluides à base de sulfate de calcium doit être contrôlé avant recouvrement. Les valeurs admissibles ont été mises en cohérence avec les RP des chapes fluides. Voir tableau 3.

Tableau 3 : Humidité maximale des chapes fluides à base de sulfate de calcium

| CLASSEMENT DU LOCAL | E1 | E2 |
|------------------------------|-----|--|
| Humidité résiduelle maximale | 1 % | 0,5 % si SPEC sur l'ensemble de la surface 1 % si SPEC uniquement en périphérie |

CHOIX DE LA COLLE À CARRELAGE

Seuls les mortiers colles certifiés QB11 sont visés.

Les colles à carrelage à base de sulfate de calcium bénéficiant d'un Avis Technique peuvent être utilisées sur chape fluide à base de sulfate de calcium. Dans ce cas, la surface des carreaux est limitée à 3 600 cm².

Tableau 4 : Choix du mortier colle

| | LOCAUX P3 ⁽¹⁾ (2) | | | LOCAUX P4 ⁽³⁾ | |
|----------------------------------|---------------------------------|---------------------------|--|---------------------------|---------------------------|
| | S ≤ 2 200 cm ² | S ≤ 3 600 cm ² | S ≤ 15 000 cm ² et format oblong | S ≤ 3 600 cm ² | S ≤ 8 100 cm ² |
| Surface des carreaux (S) | | | | | |
| Classe minimale du mortier colle | C1 Sauf pierre naturelles C2 | C2 | C2-S1 ou C2-S2 | C2 | C2-S1 ou C2-S2 |

(1) Dans le cas des planchers chauffants, seules les colles C2-S1 ou C2-S2 sont visées.

(2) Sur PRE, le format des carreaux est limité à 2 200 cm².

(3) Dans les locaux P4/P4S, sont visés les mortiers colles avec un certificat QB11 dont le domaine d'emploi vise les locaux P4/P4S.

JOINTS / FINITIONS / DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les joints entre carreaux sont réalisés conformément au NF DTU 52.2. De plus, pour les carreaux céramiques de format oblong et de format supérieur à 3 600 cm², le décalage des joints est au maximum de 1/3 de la plus grande longueur.

Les autres prescriptions (dispositions particulières dans les locaux humides ou sur plancher chauffant, joint de fractionnement, joint périphérique, tolérances de l'ouvrage fini) ont été reprises sans modification.

Pour en savoir plus, téléchargez l'e-cahier n° 3825 sur [Batipedia](#)

